

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
JEUDI 05 FÉVRIER 2015 A 20H30

Date de convocation : 29/01/2015

Date d'affichage : 29/01/2015

Conseillers en exercice : 11

Présents: 10 Votants: 11

L'an deux mil quinze, le cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire.

Etaient présents : MMES M-C MORAND, C. DAVID, S. FOURMOND et Ms Ch. HERBERT, R. OGER, M. BAUDOIN, G BELAIR, S. COIGNARD, St. FOUCHER et J-F GARREAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé: J-J LISSILLOUR, lequel a donné son pouvoir à Stéphane FOUCHER pour tout vote

Cécile DAVID a été nommée secrétaire de séance.

Marie-Jo MESNIL, secrétaire de mairie assistait également à la présente séance.

Mme Le Maire transmet la demande d'excuses de Jean-Jacques LISSILLOUR pour son absence pour raison de santé puis donne lecture de son courrier dans lequel il fait part de ses regrets pour ses absences répétées et comprendrait que l'ensemble du conseil lui demande de démissionner.

La réponse du conseil à l'unanimité est que Jean-Jacques se rétablisse au plus vite et conserve la mission de conseiller municipal qui lui a été confiée.

1. **Approbation du compte rendu de la séance du 4 décembre 2014** à l'unanimité des votants.

2. **Le conseil donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour les 3 points ci-après :**

- la réduction du temps d'éclairage public dans le village.

Sur la proposition de Mme le Maire,

Dans le souci de faire des économies d'énergie,

Le conseil décide de mettre un terme à l'éclairage de la place de l'église la nuit. L'ensemble de l'éclairage public sera donc éteint à 22h00 y compris les éclairages autour de l'église.

Le conseil charge Mme le Maire de la bonne exécution de cette mesure.

- Révision des taux d'intérêts des emprunts de la commune.

Considérant la baisse des taux d'intérêts,

Le conseil autorise Mme le Maire à renégocier l'ensemble des emprunts pour obtenir la réduction du montant des taux d'intérêts.

- Mise en non-valeur pour un montant de 136.34 €.

Sur la proposition de Mme la trésorière,

Considérant l'ordonnance du 19 avril 2013 effaçant toutes les dettes de l'intéressé,

Le conseil donne son accord pour mettre en non-valeur la somme de 163.34 € au profit de Monsieur Stéphane Barbant.

3. **Programmation des travaux de voirie 2015**

Propositions de la commission voirie réunie le 24 janvier 2015

• **Empierrement des chemins et voies communaux pour un total de 60 M3 soient 5 Camions en 0/20 secondaire comme suit :**

LE CHESNOT	3 M3	1 Camion
LES CRESANTIERES	3 M3	
LE VAU	6 M3	
EPAULFORT	3 M3	1 Camion
LA GRANDE HARDONNIERE	3 M3	
LA BEZIGUERE	3 M3	

BELLEVUE	3 M3	
L'AUBAUDIERE	9 M3	1 Camion
LA BOUVERIE	3 M3	
LE FAU – LA GUITONNIERE	3 M3	
LA POMMERAIE	3 M3	1 Camion
LE MOULIN A VENT	6 M3	
LE BOURG (Plan d'eau)	12 M3	1 Camion
TOTAL	60 M3	5 Camions

Considérant que depuis deux ans, la qualité des matériaux livrés est irrégulière, le Conseil demande qu'à l'occasion de la commande de pierres, il soit bien spécifié :

- Que la livraison soit conforme à la commande à savoir du 0/20 secondaire exclusivement, dans le cas contraire, la facture ne sera pas réglée.
 - De nous communiquer la date de livraison des pierres afin d'être présents et pouvoir en vérifier la qualité.
- **Voirie**
La commission voirie a dressé la liste des travaux de voirie comme suit :

- La Bâte Enduit bicouche sur 500 m²
- Route de Poillé Buse cassée à remplacer et prévoir des points à temps
- La Novale Revoir le virage où l'eau ne s'écoule pas
- Les Helberdières Points à temps sur 150 m
- Les Crésantières Remplacer la buse à l'entrée du chemin et prévoir un rechargement sur 50 m au niveau du hangar,

Mais est en attente de l'avis du technicien de la Communauté de Communes chargé de cette affaire pour dresser les priorités et chiffrer les estimations financières.

D'ores et déjà, il est demandé à Philippe, l'employé communal, de boucher en urgence les nids de poule situés sur la route de Bannes à la sortie du chemin des Crésantières avec de l'enrobée à froid.

Sébastien Coignard demande qu'il soit installé un panneau d'entrée d'agglomération route de Bannes.

Christian Herbert précise que ce sera à intégrer au dossier de mise en sécurité routière du bourg.

4. **Travaux de bâtiment : Adhésion au service conseil en énergie partagé du GAL Sud Mayenne (CEP)**

LE GAL SUD MAYENNE peut verser une subvention au titre de la performance énergétique pour la restauration des bâtiments communaux à condition qu'un bilan énergétique soit réalisé et justifie une baisse de consommation de 40 %.

Le Gal Sud Mayenne, regroupant les communautés de communes du pays de Craon, de Château Gontier et de Meslay-Grez, est engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis septembre 2009 avec son programme Leader, politique renforcée en 2013 avec l'adoption d'un Plan Climat Energie Territorial. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le GAL organise régulièrement des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (expériences exemplaires de collectivités pionnières), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services (Espace Info Energie, Conseil en Energie Partagé), Par ailleurs, le Gal cofinance à travers les financements européens Leader des projets de rénovation de performance énergétique de bâtiments publics.

Depuis 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture

énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur 3 ans, plus de 8 % d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants de 2 €/hab/an.

L'agent recruté par le Gal Sud Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité.

Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...)
- assurer un suivi des consommations en lien avec municipalité
- accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures et d'entretien, éco-gestes,...)
- développer des pratiques économes
- accompagner les élus dans leurs décisions et leurs conduites d'opérations de rénovation énergétique

Sur la base du nombre et de la taille des collectivités adhérentes, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château Gontier) et les communes.

Sur la période 2015-2017, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0.75 €/hab/an.

Pour rappel, chaque commune dépense en moyenne 38 €/hab./an

La commune de Cossé en Champagne souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier du conseil en énergie partagé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'adhérer au « conseil en énergie partagé »,**
- **De désigner Christian HERBERT comme élu référent et un agent en charge du suivi énergétique :**
- **D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat,**
- **D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.**

5. Affaires financières : Vote des tarifs

➤ Redevance assainissement 2016

Madame le maire informe le conseil que le budget assainissement s'équilibre sans subvention communale depuis l'exercice 2013 grâce à un emprunt qui est remboursé.

Il convient maintenant de se faire une trésorerie pour envisager sereinement le remplacement des pièces, notamment les pompes de relevage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide une légère augmentation et fixe le montant de la redevance assainissement pour l'exercice 2016 comme suit :

Abonnement/forfait	85 €
Consommation	1.10 €/m ³

➤ Cantine et garderie à compter du 1^{er} avril 2015

Considérant le déficit du pôle cantine,

Considérant que le prix de revient d'un repas est de 6.00 €,

Le conseil décide à l'unanimité de modifier l'ensemble des tarifs cantine comme suit :

	2015
REPAS ENFANT	3.30
REPAS ADULTE	6.00
REPAS PORTAGE	6.00

En ce qui concerne la garderie,

Le conseil décide d'augmenter les tarifs de la garderie comme suit :

GARDERIE / heure	QF < 1000 €	1.75 €
	QF > 1000 €	1.80 €

Et maintient la gratuité des TAP.

➤ **Participations scolaires**

Le conseil décide de maintenir le montant des participations scolaires pour l'exercice 2015 concernant les prix, cadeaux de Noël et fournitures scolaires à 50.00 € / élève + un forfait pour divers achats de 2000 €;

Considérant que les effectifs au 01/01/2015 sont de 56 élèves, la participation attribuée sera alors de 4800 €

➤ **Vote des tarifs location salle des fêtes**

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs des locations de salle des fêtes comme suit et de ne modifier que la participation au chauffage :

	Tarifs habitants de la commune	Tarifs hab. hors commune
Location pour le week-end	220 €	300 €
Location à la journée	140 €	190 €
Conférence/ réunion	90 €	130 €
Vin d'honneur	50 €	70 €
Associations	1 première location gratuite par an 1 seconde location au demi-tarif par an puis paiement plein tarif dès la 3 ^{ème} location	Application des tarifs en vigueur ci-dessus.
Chauffage	40 € / jour – 80 € pour le week-end au cas par cas	
Ménage	100 € / location quel que soit la durée	

Considérant les dommages subis dans la garderie à plusieurs reprises, le conseil décide de ne plus louer systématiquement la petite salle annexe avec la salle des fêtes. Elle ne le sera dorénavant qu'à condition que ce soit pour y faire dormir les enfants et en aucun cas pour les y laisser en autonomie.

Considérant le temps passé par les bénévoles à compter la vaisselle lors des états des lieux d'entrée et de sortie, le conseil décide que la vaisselle ne sera plus mise à disposition avec les locations, elle ne servira qu'aux associations et manifestations communales.

Stéphane Foucher se propose de faire les états des lieux de sortie le dimanche soir pour soulager les adjoints. Les clés et le dossier lui seront restitués dans sa boîte aux lettres avec mention de l'heure fixée pour l'état des lieux de sortie.

➤ **Vote des subventions aux organismes privés**

Le conseil vote le montant des subventions comme suit :

Associations	2015
Société de pêche du Treulon	180
Alerte Sportive de Ballée	100
Prévention Routière	30
Ass. de Pêche du plan d'eau	280
A.P.E. Cossé Bannes Epineux	150
Sapeurs pompiers de Brûlon	30
Comité des fêtes	500
Centre de loisirs Ballée	
C.C.A.S	16.50 € / repas
Budget Assainissement	0

Argent de poche

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « argent de poche », qui s'adresse aux jeunes du territoire de 16 à 18 ans et organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au Conseil municipal de reconduire la mise en place des petits chantiers sur la commune durant les vacances scolaires de 2015

Le Conseil municipal donne son accord pour proposer un chantier d'entretien des espaces verts et du cimetière du 6 au 13 juillet 2015 pour 5 jeunes répartis en une équipe du matin de 9h00 à 12h00 . Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 5,00 € de l'heure.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes et à demander l'exonération de charges auprès de l'URSSAF.

7. Questions diverses

➤ **Compte rendu de la réunion pour l'accueil de loisirs à Ballée**

Un groupe de travail présidé par Philippe Carriou a été créé pour piloter la remise à plat des clés de répartitions entre les communes membres et trouver un financement plus juste entre les collectivités adhérentes.

➤ **Tours de garde pour les élections**

	Le 22 mars 2015	Le 29 mars 2015
De 8 H à 10 H 30	Jean-François GARREAU Cécile DAVID Mickaël BAODOUIN	Jean-François GARREAU Cécile DAVID Mickaël BAODOUIN
De 10 H 30 à 13 H	Guillaume BELAIR Sébastien COIGNARD Roland OGER	Guillaume BELAIR Sébastien COIGNARD Roland OGER
De 13 H à 15 H 30	Stéphane FOUCHER Jean-Jacques LISSILLOUR Sonia FOURMOND	Stéphane FOUCHER Jean-Jacques LISSILLOUR Lucienne LESOURD
De 15 H 30 à 18 H	Christian HERBERT Cathy HERBERT Lucienne LESOURD	Christian HERBERT Cathy HERBERT Marie-Claude MORAND

La séance est levée à 23h45.

